



Info_35_ED_2010-11
09 mars 2011

FINANCEMENT DES THESES

« Le crédit impôt recherche est une différence substantielle entre la France et l'Allemagne » (Didier Migaud, Cour des comptes, - dépêche AEF)

« Le travail que nous avons entamé avec le ministère fédéral des Finances allemand a permis d'identifier précisément une quinzaine de différences, en matière d'assiette [de dépenses de R&D]. Mais en définitive les résultats sont assez voisins. De fait, nous pensons qu'il y a de réelles possibilités de faire converger à terme les assiettes, même si le crédit d'impôt recherche est une différence substantielle », indique Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, vendredi 4 mars, à l'occasion de la présentation du rapport public thématique de la Cour sur « les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne ». Ainsi, la France et l'Allemagne « ne sont pas aujourd'hui en position de concurrence en matière d'imposition des sociétés » et les différences significatives susceptibles d'expliquer en partie les écarts entre la compétitivité et le coût « sont bien plus à rechercher au niveau des charges pesant en amont sur les coûts de production » observe le rapport de la Cour.

« Le régime fiscal de la recherche en France avec la réforme du crédit d'impôt recherche dans la loi de finances pour 2008 institue un cadre considéré comme l'un des plus favorables de l'OCDE dans ce domaine », souligne la Cour des comptes, qui rappelle que le coût du CIR s'est élevé à « 5,8 milliards d'euros en 2009 et 4 milliards en 2010 ».

Ce dispositif est l'une « des illustrations de la logique de l'impôt sur les sociétés en France, où un taux nominal élevé rend les possibilités de déduction particulièrement attractives pour les entreprises », pointe le rapport. « Il n'est donc pas étonnant que les pays qui ont mis en oeuvre des dispositifs comparables soient aussi ceux qui partagent avec la France un taux nominal élevé de leur impôt sur les sociétés (il s'agit essentiellement du Japon et des États-Unis) », poursuit l'étude.

PAS DE CIR EN ALLEMAGNE MAIS UNE POLITIQUE D'AIDES DIRECTES

Le rapport précise que le crédit impôt recherche « n'existe pas en Allemagne même si l'idée avait été un temps évoquée lors des négociations du contrat de coalition de 2009 ». Les dépenses de recherche et développement des entreprises allemandes « ne font donc l'objet d'aucun dispositif dérogatoire ». En matière de soutien à la recherche privée, « l'Allemagne reste attachée à une politique d'aides directes qui présente l'avantage d'éviter d'éventuels effets d'aubaine mais entraîne de grandes complexités de gestion », analyse le rapport.

La Cour des comptes fait remarquer que « sans que cela puisse être exclusivement rattaché aux dispositifs de soutien en vigueur dans les deux pays », les dépenses de recherche des entreprises allemandes sont significativement plus élevées que celles

observées en France. Ainsi, l'étude rapporte que les dépenses totales de R&D en Allemagne (en % du PIB) étaient de « 2,19 % en 1995, 2,45 % en 2000 et 2,68 % en 2008 » contre des chiffres inférieurs et en baisse pour la France, établis à « 2,29 % en 1995, 2,15 % en 2000 et 2,11 % 2008 ».

Bourses BDI du CNRS : « Un nouveau coup porté au doctorat », selon le PS, Europe Écologie Les Verts et Sauvons la recherche

Plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer le « mauvais coup à la recherche et à l'innovation » que constitue la décision du CNRS de ne pas lancer de campagne nationale de recrutement de doctorants sous contrat BDI (bourses de docteur ingénieur) en 2011, pour reprendre l'expression employée par Europe Écologie Les Verts, mercredi 23 février 2011. Le 14 février, Bertrand Monthubert, secrétaire national du PS à l'enseignement supérieur et à la recherche, parlait d'un CNRS « étranglé » à cause d'une dotation 2011 « en baisse une fois les pensions de retraites payées ». « Pour les étudiants qui souhaitent effectuer un doctorat, c'est une fois de plus des possibilités de financement qui disparaissent », s'alarme-t-il, rappelant qu' « en 2009 déjà, plusieurs centaines d'allocations de recherche avaient été supprimées ».

Pour sa part, Henri Audier, directeur de recherche émérite, membre du SNCS et « militant de 'Sauvons la recherche' », écrit sur son blog que les bourses BDI « tombent en précarité », dans un billet daté du 14 février, repris sur le site de SLR (Sauvons la recherche). « Dans un contexte où le nombre de docteurs stagne en France (...), c'est un nouveau coup porté au doctorat ». D'autant, ajoute-t-il, que « ces allocations donnaient aux ingénieurs, notamment en chimie et dans les sciences de l'ingénieur, une formation par la recherche et étaient donc un pont entre les écoles, les organismes et, au travers des UMR, les universités ».

L'argument est aussi repris par Europe Écologie Les Verts : « Cette décision est d'autant plus regrettable que ces BDI sont l'une des rares façons concrètes de rapprocher les mondes de l'ingénierie et de la recherche. » Le parti ajoute que « dans le même ordre d'idées, il est urgent d'agir pour que les entreprises françaises accueillent plus de docteurs et que l'expérience doctorale soit mieux reconnue et valorisée ».